



LA LETTRE DE XVI^e DEMAIN

N° 100 JANVIER 2002

ÉDITORIAL

L'insécurité est la préoccupation majeure de nos concitoyens et certainement encore plus depuis le 11 septembre dernier.

Le battage médiatique qui en est fait accroît le sentiment d'insécurité qui rejoint l'image de la réalité.

Notre arrondissement n'y échappe pas, même s'il est sans doute moins défavorisé que d'autres, encore faut-il faire la part, selon les types de délinquance.



Le contrat local de sécurité, qui a été décidé voilà quatre ans par le gouvernement, amène nos élus à réfléchir sur les problèmes de sécurité avec la police et les associations.

Le nouveau commissaire du 16^e nous semble faire preuve d'initiatives et d'un dynamisme des plus encourageants. Nous lui avons promis notre concours et nous comptons sur vos témoignages pour nous aider, au delà des contacts directs que vous aurez eus avec les fonctionnaires de police.

Nous revenons immédiatement sur l'insécurité dans le 16^e arrondissement à la page 2.

En espérant que XVI^e Demain arrivera, par vos suggestions, à régler certains problèmes, je vous souhaite une bonne année à tous.

Claude Muyard

COTISATION ANNEE 2002

Cette cotisation de 16 € comprend l'abonnement à nos quatre "lettres" trimestrielles. Nous vous rappelons que nous ne recevons, par principe, aucune subvention de la Mairie de Paris. Merci d'envoyer votre règlement à :

XVI^e DEMAIN 4, place de Mexico 75116 PARIS.

Comité de rédaction : Mmes Paule Lanaspeze, Simonne Parez, MM. Philippe Benoit, Valère Gros, Daniel Mortgat, Claude Muyard et Jacques Rémond

URBANISME - CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT - Association créée le 30.9.66, agréée le 18.3.78
Responsable de la publication Simonne PAREZ ; 4, place de Mexico, 75116 PARIS

LA SÉCURITE DANS LE 16^e (suite)

L'insécurité pour vous, c'est quoi ? (à la suite de notre enquête du 29 octobre).

Les causes d'insécurité se classent en deux grandes catégories :

- les agressions (physiques et verbales) et les comportements asociaux sur la voie publique,
- l'insécurité consécutive à la circulation automobile et aux lacunes de la voirie.

1 - Délinquance et comportements asociaux

Des **rassemblements de jeunes** conduisent à des comportements agressifs à l'égard des passants, à des trafics de drogues et à des dégradations des murs par tags.

Une **mendicité** active est pratiquée par une population en provenance des pays de l'Est. La même population dégrade les parcmètres.

Une mendicité passive s'est aussi installée en permanence au pied des commerces.

La **prostitution** à Auteuil Sud, près des écoles, et le long du boulevard des Maréchaux attire une population douteuse.

Des vols à l'arraché sont aussi mentionnés.

Les **matches au stade du parc des Princes** sont l'occasion de heurts et de jets de pierres contre les immeubles des riverains, lors des matches à très hauts risques.

Les **édifices et les terrains à l'abandon** sont propices au développement de zones de *no man's land*, (près de la piscine Mollitor), où s'installent prostitution, exhibitionnisme et voitures abandonnées ou volées au milieu de débris rarement enlevés.

Un **sentiment d'insécurité** fondé sur tous ces comportements, sur des rues quelquefois mal éclairées, sur l'absence d'une présence policière rassurante s'installe auprès des populations les plus fragiles, personnes âgées, femmes,

Enfin, les **moyens de la police** ne semblent pas utilisés au mieux pour assurer la sécurité dans l'arrondissement : garde des ambassades, missions trop spécialisées, ...

2 - Circulation automobile et voirie

Les **traversées de certaines rues** sont difficiles pour les piétons, en raison du non-respect des feux (avenue de Versailles, boulevard Exelmans, aux Portes de St Cloud et d'Auteuil,...), du **stationnement** sur les passages protégés et de l'anarchie du stationnement. En outre, beaucoup de carrefours sont estimés dangereux.

La nuit, le stationnement anarchique à tous les croisements de rues étroites, associé à des feux mal respectés, car souvent trop nombreux ou non synchronisés, fait courir un risque important autant aux automobilistes respectueux qu'aux piétons.

La **voirie** et ses **équipements** pourraient être adaptés : l'élargissement des trottoirs et la suppression des barrières hautes en bordure des trottoirs étroits, qui incitent les piétons à marcher sur la chaussée, devraient être envisagés.

QUARTIERS TRANQUILLES

Le quartier tranquille d'Eylau a maintenant quelques mois d'existence. En dépit de



quelques aménagements de chaussées et de trottoirs, certes utiles, la vie dans le quartier ne semble pas fondamentalement

différente et les voitures sont toujours aussi envahissantes.

Les quartiers tranquilles sont maintenant appelés quartiers verts, sans pour autant devoir être plus arborés que les précédents.

Lors du Conseil d'Arrondissement du 6 novembre 2001, nous avons appris avec plaisir la création d'un nouveau quartier vert dans notre arrondissement dénommé Cortambert.

Nous sommes d'autant plus satisfaits que nous avons participé aux réunions préparatoires chargées de définir les quartiers prioritaires dans notre arrondissement. Pour en savoir plus, nous avons rencontré Gérard LEBAN, premier adjoint au Maire du 16^e, chargé de la circulation, du stationnement, de la voirie, de l'urbanisme et de l'architecture.

XVI^e DEMAIN : Monsieur le Maire, pouvez-vous nous parler de ce nouveau quartier vert ?

Gérard LEBAN : Ce secteur d'une superficie d'environ 250 000 m² est délimité au nord par l'avenue Georges-Mandel, à l'ouest par la rue de la Pompe, au sud par l'avenue Paul-Doumer et à

l'est par la place du Trocadéro. L'objectif est de "casser" la vitesse des véhicules pour instaurer dans le périmètre une "zone 30" et de favoriser, quand cela est possible, le stationnement payant résidentiel. Les entrées et les sorties du secteur sont marquées par des aménagements spécifiques, surélevées et rétrécies. Les carrefours Scheffer - Louis-David et Nicolo - Desbordes-Valmore, quant à eux, feront l'objet de travaux de nature à les rendre plus sûrs.

XVI^e D : Comment avez-vous déterminé ce secteur ?

GL : Votre association a participé dès le départ à la commission des quartiers tranquilles du 16^e arrondissement. Nous avons souhaité qu'une large concertation ait lieu avec les véritables acteurs de notre arrondissement. C'est donc dans le souci de contenter le plus grand nombre que ce quartier avait été choisi par l'ancienne municipalité. Nous avons constaté avec plaisir que le nouveau Maire de Paris a suivi notre avis.

XVI^e D : Y aura-t-il d'autres quartiers verts dans le 16^e ?

GL : Je ne crois pas dans l'immédiat, car le coût pour la municipalité est très important. En tout état de cause, si un nouveau quartier vert doit voir le jour dans notre arrondissement, je souhaite qu'une commission de concertation soit mise en place pour que les associations puissent à nouveau se faire entendre comme elles l'ont fait pour les quartiers tranquilles.

1 bis RUE RAFFET

Un permis de construire a été accordé à la COGEDIM pour l'édification d'un immeuble de sept étages à la place d'ateliers de sculpteurs et d'un îlot de verdure. Il est peu probable que l'Hôtel de Ville accorde le permis de démolir.

Les gens du voisinage, les passants s'inquiètent du devenir de ce site au cachet indéniable.



LE SENS UNIQUE DE LA RUE DE LA POMPE

La circulation restera en sens unique entre la rue Henri-Martin et la chaussée de la Muette, jusqu'à la fin des travaux du chantier Kaufmann & Broad, courant 2003, pendant deux ans.



La RATP a testé en septembre une déviation de la ligne 52 par le boulevard Emile-Augier au lieu de l'avenue Paul-Doumer.

Une réunion de travail en octobre à la mairie avait pour objectif de tirer avec la RATP les enseignements de cette expérimentation, en présence des services de la voirie, de la police et des associations concernées.

La RATP a souligné que la ligne 52 ne sera pas supprimée, que les itinéraires dissociés entre l'aller et le retour sont très préjudiciables et que le sens unique de la rue de la Pompe est une solution provisoire.

Les riverains et les parents d'élèves sont plutôt favorables au sens unique. Les commerçants et les usagers du 52 y sont opposés. La situation actuelle conduit à un certain laisser-aller en matière de stationnement. Le commissaire a promis de limiter les excès.

M. Leban a annoncé vouloir revenir à l'ancien itinéraire par l'avenue Paul-Doumer et refaire le point sur le sens unique, six mois avant la fin des travaux.

AMÉNAGEMENT PORTE DE PASSY

Au niveau des routes des lacs, l'élargissement des voies de circulation pour entrer dans Paris par l'avenue Ingres est certainement une amélioration pour la fluidité automobile. Encore faudrait-il en profiter pour interdire de tourner à gauche, allée des fortifications. (L'autorisation actuelle de tourner à gauche est inutile : il suffit pour ceux qui viennent du périphérique intérieur d'emprunter la sortie suivante porte de la Muette.)



En revanche, en sens inverse, où la circulation est maintenant réduite à une voie, il faut retarder le feu de sortie du périphérique extérieur d'une dizaine de secondes, si l'on ne veut pas créer une rupture de circulation vers le Bois de Boulogne (Ce décalage est sans inconvénient pour cette sortie, car la synchronisation en sens inverse, vers Paris, est inefficace.)

On regrettera la nouvelle étroitesse de cette voie et l'absence de piste cyclable vers le Bois.

En résumé, un aménagement à moitié bénéfique qu'il faudra compléter dans l'intérêt de tous !

PISTES CYCLABLES

L'Hôtel de Ville propose de créer une nouvelle piste cyclable, boulevard Exelmans, allant du pont du Garigliano au bois de Boulogne. Dans les deux sens, une voie de circulation serait supprimée. Des pistes sont aussi envisagées sur les ponts en amont (Alma, Invalides,...). Ce nouveau partage de la voirie ne peut se faire qu'au détriment de la circulation automobile, (*dixit* G. Leban).

OBSERVATOIRE DU BRUIT A PARIS

BRUITS DE VOISINAGE

Selon le décret no 95-408 du 18 avril 1995, les bruits de voisinage doivent être inférieurs à 30 dB A et les émergences de bruit par rapport au niveau de bruit ambiant inférieures à 5 dB A en période diurne (de 7 heures à 22 heures) et de 3 dB A en période nocturne

Le niveau de 30 dB A correspond au niveau qui existe dans un appartement d'un quartier tranquille (niveau de bruit d'une conversation chuchotée). Le niveau de 45 dB A correspond à un appartement "normal".

Un arrêté du préfet de police du 29 octobre abaisse ce seuil à 25 dB A. Les émergences de bruit de 5 ou 3 dB A seront donc prépondérantes dans la gêne acoustique pour les appartements.

BRUITS de CHANTIERS PUBLICS et PRIVÉS

Un protocole a été signé entre le Maire et le président de la fédération des travaux publics pour diminuer la gêne des chantiers publics.

Un 4° protocole est en cours de préparation pour une meilleure organisation des chantiers.

Un prix annuel de bonne tenue sera délivré en fonction d'une grille de notation, sur la base du volontariat des entreprises. Ce volontariat fait partie des critères de sélection lors des appels d'offres.

REVÊTEMENTS DE CHAUSSÉES MOINS BRUYANTS

Les trois principales sources de bruit sur une voiture sont le moteur, les échappements et le contact des pneumatiques avec la chaussée.

La troisième source a tendance à prendre une importance croissante dans le bruit routier à Paris, suite aux progrès réalisés par les constructeurs automobiles sur les deux autres causes.

Le bruit de roulement peut être réduit en utilisant des pneumatiques moins bruyants (gain de 4 dB A) et en agissant sur la qualité acoustique du revêtement (gain de 10 dB entre les pavés et le béton bitumineux).

La ville de Paris a engagé dans les années 70 un programme de revêtement des chaussées pavées.

Ainsi, l'avenue de Versailles a vu son niveau sonore baisser de 7 dB A entre 1970 et 2000.

Mais, le colmatage des revêtements bitumineux drainants réduit les performances acoustiques.

Une campagne de mesure menée en 2000 - 2001 a permis d'évaluer l'amélioration apportée sur certaines voies parisiennes.

Pour l'avenue Paul-Doumer, le passage du pavé au béton bitumineux a montré une baisse de 4 dB A pour un niveau moyen initial de 69 dB A.

Pour la voie Georges-Pompidou, le passage du revêtement bitumineux au béton bitumineux mince Colsoft a conduit à une amélioration variant de 3 à 7,4 dB A pour un niveau moyen initial de 73 dB A.

BRUIT des DEUX-ROUES MOTORISÉS

En tête des nuisances sonores, devant les voitures bruyantes, les deux-roues génèrent des pics de bruit supérieurs à 80 dB A.

Ces forts niveaux sonores sont la plupart du temps liés à l'utilisation de pots d'échappement non homologués. Les pots homologués ont des niveaux variant de 66 à 80 dB A (cylindrées supérieures à 175 cm³).

A l'occasion d'un contrôle effectué à Boulogne, il s'est avéré que le quart des deux-roues étaient dotés d'un dispositif non conforme.

Les pots d'échappement, théoriquement destinés à la compétition, sont en vente libre. Les performances des engins ne seraient que très peu améliorées par des pots d'échappement non homologués.



En 1998, sur l'ensemble du territoire national, seuls 158 usagers des deux-roues ont été verbalisés pour l'utilisation d'un dispositif d'échappement non homologué, par application de l'article R 318-3 du code de la route qui permet de verbaliser après une simple constatation à l'oreille des nuisances, sans devoir recourir à un sonomètre.

L'immatriculation prochaine et obligatoire des deux-roues de petites cylindrées permettra de verbaliser les engins démunis de pots d'échappement.

LOI " DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ ", LES CHOSES AVANCENT !

Dans nos précédentes lettres, le sujet a déjà été abordé avec la Loi PLM. Après l'adoption en première lecture devant l'Assemblée Nationale, le projet de loi relatif à la démocratie de proximité vient devant le Sénat. En dépit de la "déclaration d'urgence", les médias vont en parler.

Comme pour la loi PLM (jamais entrée en application à Paris), l'esprit du projet de loi est le même et vise à favoriser la participation des habitants à la démocratie locale dans toutes les communes de plus de 50 000 habitants. Une nouvelle entité, le Quartier, doit prendre corps avec le Conseil de Quartier.

Le **CARNACQ** (Carrefour National des Associations d'habitants et Comités de Quartiers) fondé en 1976 auquel adhèrent près de 600 comités de quartiers s'est réuni sur le thème : "Quartier, Comité de Quartier, Conseil de Quartier".

Même pour le néophyte, la différence est pourtant importante.

- Les comités de quartier, dont la vitalité n'est plus à démontrer, **relèvent du milieu associatif**, et sont constitués autour d'une vie et d'une réalité sociale en commun. Mêmes préoccupations, mêmes problèmes et une volonté d'agir ensemble.

- Les conseils de quartier pour Paris doivent s'appuyer sur le découpage des arrondissements en 4 quartiers définis sous le Second Empire.

Le Conseil de quartier selon le projet de loi sera l'échelon de base où la démocratie locale va pouvoir s'exprimer. Certes, PARIS peut bénéficier d'un statut à part.

Le législateur, ne voulant pas enfermer dans un carcan administratif cette nouvelle entité, a permis une certaine latitude. Si les membres du CARNACQ saluent positivement cette avancée, certaines interrogations se font jour quant à leur composition, leur fonctionnement, leur domaine de compétences et d'influences.

Que dit le projet de loi ? *"Chaque quartier est doté d'un conseil de quartier dont le conseil municipal (qui en aura défini le périmètre de chacun) fixe en concertation avec les habitants et les associations, la composition et les modalités de désignation."*

Le choix est donc laissé dans le dosage des élus et la loi précise (si l'on peut dire) qu'ils sont désignés par le conseil municipal *"dans le respect du principe de la représentation proportionnelle"* et de la parité.

Le conseil de quartier comprend aussi des membres de la société civile, *"notamment des représentants des habitants et des associations du quartier"*.

Quelles associations seront concernées ? Comment seront désignés les représentants des habitants et sur quels critères ? Expérience, personnalité, représentativité, engagement social, bénévolat ... ou tirage au sort sur les listes électorales ?

Cela promet quelques luttes et querelles d'influences.

Sur quelles questions va-t-il débattre et à quelle périodicité ? Comment sera fixé l'ordre du jour, sur l'initiative de qui ? De quelles informations et de quels moyens le conseil de quartier va-t-il disposer pour remplir sa mission, ... ?

Selon la loi, son rôle serait essentiellement consultatif. En effet : *"Le conseil de quartier peut être consulté par le maire sur toute question concernant le quartier ou la ville. Il peut être associé par celui-ci à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des actions intéressant le quartier notamment de celles menées au titre de la politique de la ville."*

"Il se réunit au moins deux fois par an."

Vaste programme !

D'autant qu'à Paris, comme à Lyon et à Marseille, il faudrait faire vivre ces conseils de quartiers (on parle de 5 à 15 quartiers dans les grands arrondissements) avec le CICA, qui, depuis 20 ans, permet la participation des habitants, avec les difficultés que l'on sait, les élus ayant leur bonne part dans ces difficultés. L'organisation autonome des associations dans le CICA pourtant prévue par la loi a été le plus souvent remplacée par les seules réunions trimestrielles organisées par les élus avec le Conseil d'arrondissement sur des sujets tout préparés !

Voilà autant de questions au centre des débats du CARNACQ. Fort de son expérience de terrain, celui-ci propose plutôt une charte qui, en début de mandature, permettrait d'organiser en concertation avec les associations, les principes et les moyens de la participation.

L'enjeu est important, nous sommes tous concernés.

AMÉNAGEMENT DU BOIS DE BOULOGNE

Le Bois attire autant d'habitants des Hauts de Seine que de Parisiens.

Sur les onze premiers mois de 2001, 6 millions de personnes (30 % des habitants des Hauts de Seine et 30 % des Parisiens) ont fréquenté le bois de Boulogne (Jardin d'acclimatation, Bagatelle, promenades à pied et à vélo, jeux et pique-niques ont la préférence des visiteurs).

Les habitants des Hauts de Seine et les Parisiens sont venus respectivement à 75 % et 58 % en voiture, à 1% et 28 % par les transports en commun, à 24 %, pour les deux, à pied ou à vélo.

Le Bois s'étend sur 846 hectares avec 315 ha de massifs forestiers et 195 ha de parties arborées (127 ha ont été détruits à 40 %). Le quart de la surface du Bois est consacré aux concessions (hippodromes, Jardin d'acclimatation, tir aux pigeons, Racing club, Polo, ...), que la municipalité veut remettre en cause.

Le Bois comporte 1000 places pour 7000 véhicules demandeurs les jours d'affluence.



Ces chiffres qui résultent d'une enquête ont été donnés aux associations par la direction des parcs et jardins lors de la réunion organisée par Y. Contassot, adjoint au maire de Paris chargé de l'environnement !

Les associations invitées ont défendu leurs revendications catégorielles ou politiques habituelles, dont certaines sont légitimes. Une prochaine réunion sera organisée en février 2002.

On nous a aussi annoncé l'intention du préfet de police d'interdire la circulation automobile le week-end sur l'avenue de l'hippodrome, qui relie la porte de Passy au pont de Suresnes !

PARIS POUBELLE !

Vigipirate a bon dos, certes la grande majorité de nos poubelles implantées par Decaux n'ont pas été remplacées, si ce n'est en nombre insuffisant par des sacs plastiques. Est-ce une raison pour contribuer à la saleté ambiante de la Capitale en créant des dépôts d'ordures sauvages¹ ou en jetant par terre tickets de bus, papiers ou prospectus divers qui fleurissent sur les pare-brises ou encombrent nos boîtes aux lettres. Quant aux propriétaires de chiens, notons une tendance à laisser divaguer leurs aimables compagnons au gré de la satisfaction de leurs besoins naturels.

Bien sûr, nos élus ont été alertés, mais XVI^e DEMAIN pense aussi que la propreté est l'affaire de chacun. Un petit effort de civisme, merci. Ré-a-gi-ssez!

L'adjointe au maire chargée de l'environnement, du cadre de vie, de la propreté et des espaces verts nous propose une « manifestation » en mars sur le thème de la propreté avec les services techniques de la Ville et le Maire un CICA, sur le même thème, le 27 février à 18 h.

UN GRAND CHANTIER EDF DANS LE 16^e

Peut être avez-vous en mémoire les coupures de courant au coeur de l'hiver dans les quartiers Muette et Auteuil ? Mauvais souvenir que tout cela, EDF travaille pour nous !

Une nouvelle station 2-4 rue Jacques Offenbach sera progressivement opérationnelle à partir de 2002, équipée de 2 transformateurs de 225 000 volts.

Amener le courant aux usagers oblige une implantation au plus près des consommateurs.

Une construction de style haussmannien, qui a reçu l'aval de l'architecte des Bâtiments de France, sera intégrée dans l'environnement. A titre anecdotique, les transformateurs, qui pèsent chacun 117 tonnes, seront acheminés et mis en place la nuit. Les opérations sur réseaux existants concernent les avenues Mozart, Kennedy, les rues de Boulainvilliers, Poussin, des Marronniers. Le détail du projet est exposé à la Mairie du 16^e.

Que nos adhérents, riverains inquiets se rassurent, mais ces travaux sont indispensables et leur confort est aussi au prix d'une gêne momentanée.

¹ Enlèvement des objets encombrants par le Service de Nettoyement de la Ville de Paris - 9 ter rue de Boulainvilliers 75016 au 01 55 74 44 60. Prévenir 48 h auparavant et c'est gratuit.

NOS ADHÉRENTS ÉCRIVENT ET TÉLÉPHONENT

Sur la circulation et le stationnement....

"Le stationnement en double file à la sortie des écoles, rue de la Pompe : un effort, Mesdames ! Si vos enfants ne sont plus capables de mettre un pied devant l'autre, ce qui est regrettable, au moins regroupez-les pour les véhiculer et puis soyez gentilles de ne pas vous attarder à faire causette, même en allumant vos warnings"

"Le stationnement résidentiel réduit à un demi-euro associé à une augmentation de 30 % du tarif normal du parking va augmenter le nombre de voitures ventouses."

Un adhérent suggère de lutter contre le stationnement prolongé non payant : "Affichage de la date de stationnement avec limite de 15 jours, sinon enlèvement".

"Le Ranelagh bouchonne, c'est souvent lié au goulet d'étranglement de la Chaussée de la Muette. Une voie de délestage pourrait relier l'avenue Ingres au bd Beauséjour : il suffit d'élargir le passage pour piétons. Effectuez une enquête d'utilité publique !"

Les bus 52 et 72 suscitent des critiques "Passage peu fréquents, bus archibondés, circuit du 52 compliqué et lent... Faut-il prendre sa voiture pour encombrer Paris ?"

"L'intersection des rues Ribera et La Fontaine pose problème : Les camions, compte tenu de l'étroitesse de la voie ne peuvent tourner. Il suffit de supprimer tout stationnement dans la partie basse de la rue Ribera et rue La Fontaine dans l'axe de la rue Ribera ..."

"Les trottoirs face aux 27 et 31 avenue Théophile Gautier sont encombrés par de nombreux deux-roues. Pourquoi ne pas créer un emplacement spécial sur la chaussée d'en face ?"

Sur la RATP

"J'ai me suis frotté trois fois les yeux en lisant l'article en première page du Monde de Frédéric Lemaître intitulé « A la RATP, un nouveau code syndical de bonne conduite pour éviter les grèves » avec un bilan positif de l'accord de 1996.

"Les journalistes du « Monde » prennent-ils quelquefois le métro à Paris ? Perturbations, fortes perturbations, perturbations inopinées, lignes 4, 9, 8, 10, etc. Si cela n'est pas connu de la rédaction du « Monde », d'autres ou moi qui prenons le métro plusieurs fois par jour dans toutes les directions, pouvons sans difficultés faire un exposé complet de ce que souffrent les usagers de la RATP, plusieurs fois par semaines depuis au moins un an (c'est depuis cette date que je prends le métro très souvent chaque jour dans toutes les directions), si ce n'est chaque jour, quand on y ajoute les pannes techniques étonnamment fréquentes et les incidents de personnes !

"Alors un article en première page et qui ne dit pas un mot de la vraie situation, c'est un peu fort ! Et pour l'avenir je suis peu optimiste quand vous indiquez que la CGT Rail reste à l'écart alors que plus des deux tiers des usagers de la RATP utilisent le rail !"

La réponse du Monde : "Votre lettre m'a été transmise. Je pense que l'alarme sociale méritait un article. Le hasard de l'actualité fait que paradoxalement, seule la prestigieuse Une disposait d'un espace inoccupé. Le hasard a bien fait les choses pour M. Bailly ! Disons que cet article était un coup de chapeau aux transports urbains."

Sur la sécurité....

"J'ai apprécié que nos élus se penchent sur le problème de la sécurité dans le 16^e. Il faudrait aussi ne pas tenter le diable en rappelant quelques conseils élémentaires de prudence, avec des affichettes et prospectus chez les commerçants...."

"Le Commissaire de Police tend la main aux associations de quartier, allez y !"

"Vigipirate justifie-t-il la fermeture des accès au Jardin des poètes et des serres par la Porte d'Auteuil ?"

On nous signale que le feu tricolore prévu au carrefour bd Suchet - rue Boilly se fait attendre et que "les trottoirs du Bd Suchet sont remplis d'herbes folles et ne sont pas entretenus ..."

Sur le bruit....

Plusieurs demandent de sanctionner l'utilisation du klaxon dans Paris, le bruit des deux-roues à échappement trafiqué ...

Sur les travaux...

Après les travaux d'EDF rue des Marronniers, la chaussée devrait être refaite.

Et les pigeons....

"Remettre des pics antipigeons sur les HLM de l'avenue Mozart et compléter ce dispositif par une opération ramassage des pigeons". C'est un problème à Paris.

L'EAU de PARIS

La Mairie de Paris a organisé la première réunion de la nouvelle Commission consultative des usagers des services publics de l'eau et de l'assainissement.

L'adjointe au Maire de Paris qui présidait la réunion a rappelé la volonté de la Ville d'assumer pleinement sa responsabilité dans la gestion de l'eau à Paris.

La commission, dont la composition a été élargie, comprend des élus, des représentants d'associations (dont XVI^e Demain, qui représente la Plateforme des comités parisiens d'habitants), des experts, des services de l'Etat, les partenaires de l'eau (la SAGEP pour la production d'eau potable, Eau et Force-Parisienne des eaux pour la distribution de l'eau aux immeubles de la rive gauche, la Compagnie des eaux de Paris pour ceux de la rive droite, le SIAAP en charge de l'assainissement des eaux usées dans les usines d'épuration) et l'administration de Paris.



Le réservoir de Passy

Ont été annoncés l'élaboration d'une charte pour une gestion citoyenne et durable de l'eau, l'amélioration de l'information des usagers (création à l'étude d'un site Internet par la Compagnie des Eaux de Paris notamment), le renforcement du contrôle de la Ville sur l'organisation des services publics de l'eau et de l'assainissement (un audit sur la gestion commerciale de l'eau à Paris est prévu).

Signalons l'existence d'une plaquette très intéressante éditée par la Mairie de Paris, intitulée "L'Eau de Paris, des clés pour comprendre".

Enfin, il a été envisagé d'instaurer une journée nationale de l'eau. A cette occasion, peut-on imaginer découvrir le réservoir de Passy, entre les rues Lauriston et Copernic ?

LE BILLET D'HUMEUR de XVI^e DEMAIN !

Nous relevons sur le site Internet de la Mairie de Paris les résultats de l'enquête effectuée sur un échantillon représentatif de 800 personnes à propos de la " Perception des parisiens de la fermeture des voies sur berge du 15 juillet au 15 août ".

88 % des personnes interrogées déclarent en avoir entendu parler, décision approuvée tout à fait ou plutôt par 66 % des Parisiens, mais désapprouvée par 60 % des utilisateurs quotidiens ou presque de véhicules.

Le contraire eût été bien étonnant pour ces derniers. En témoignent les bouchons exceptionnels occasionnés par cette mesure non concertée.

Et, pour l'an prochain, nous direz-vous, la question a été posée : Un Parisien sur deux préfère le *statu quo ante*, "la fermeture des voies sur berge uniquement les week-ends, entre le 15 juillet et le 15 août, comme c'était le cas les années passées". Dont acte !

Là, les choses se corsent ! Cliquez donc sur le site Mairie de Paris et relevez les commentaires impartiaux : "Un niveau d'adhésion affaibli par la polémique qu'elle a suscitée." Attention, les médias sont montrés du doigt !

De plus "54 % seulement des sympathisants de la Droite approuvent la décision de fermer les voies sur berge contre 77 % des sympathisants de la Gauche plurielle".

Non, vous ne rêvez pas. Lisez, c'est écrit en toutes lettres ! "Il apparaît que le jugement porté par les Parisiens sur la décision de fermer les voies sur berges est influencé par la polémique et donc par leurs affinités politiques." Et plus loin, "Conséquences de la polémique : des réticences quant au renouvellement de l'opération".

Et si les Parisiens étaient avant tout des gens de bon sens ! Sans autres commentaires !

REUNIONS DE QUARTIER

Dauphine-Chailot	Simonne PAREZ	01 47 27 75 79	
Muette-Passy	Paule LANASPEZE	01 47 04 92 34	
Auteuil-Nord	Philippe BENOIT	01 45 25 77 91	31 janvier à 18 h et 5 février à 21 h
Auteuil-Sud	Jacques REMOND	01 46 51 49 89	22 janvier 2002

CALENDRIER DES MATCHES AU PARC DES PRINCES

Mercredi 30 janvier 2002 vers 20h00	PSG / Lorient	Samedi 16 mars 2002 vers 20h00	PSG / Troyes
Mercredi 6 février 2002 vers 20h00	PSG / Bordeaux	Samedi 6 avril 2002 vers 20h00	PSG / Nantes
Samedi 23 février 2002 vers 20h00	PSG / Sedan	Samedi 27 avril 2002 vers 20h00	PSG / Metz

Et **brocante** les 2 et 3 février de 9 h à 19 h. *Attention, ce calendrier est prévisionnel et risque de subir des modifications. Inscrivez-vous auprès du Service des relations avec les riverains du Parc des Princes (01 41 10 71 34), pour en être informés.*

CALENDRIER DES MATCHES DE RUGBY AU STADE JEAN BOUIN

12 janvier 2002 à 18 h	LONDON WASPS
09 ou 10 février 2002	LA ROCHELLE
09 ou 10 mars 2002	COLOMIERS

VOS IDEES, VOS CRITIQUES, VOS SUGGESTIONS

Communiquez nous vos préoccupations, les sujets que vous souhaitez nous voir étudier, par téléphone et fax (01 47 27 75 79), par e-mail (xvidemain@hotmail.com) et par message sur carte et auprès de vos correspondants. Venez aussi nous rejoindre à nos réunions du mercredi matin, 10h au Siège de l'association 4, place de Mexico.

<div style="border-bottom: 1px dotted black; height: 20px; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="border-bottom: 1px dotted black; height: 20px; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="border-bottom: 1px dotted black; height: 20px; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="border-bottom: 1px dotted black; height: 20px; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="border-bottom: 1px dotted black; height: 20px; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="border-bottom: 1px dotted black; height: 20px; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="border-bottom: 1px dotted black; height: 20px; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="border-bottom: 1px dotted black; height: 20px; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="border-bottom: 1px dotted black; height: 20px; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="border-bottom: 1px dotted black; height: 20px; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="border-bottom: 1px dotted black; height: 20px; margin-bottom: 5px;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 60px; height: 40px; margin: 0 auto; margin-bottom: 20px;"></div> <p style="font-weight: bold; font-size: 1.2em;">XVI^e DEMAIN</p> <p style="font-weight: bold; font-size: 1.2em;">4, place de Mexico</p> <p style="font-weight: bold; font-size: 1.2em;">75116 PARIS</p>
--	--